



Toute
correspondance
est à adresser
impérativement à
la Direction

FFF – LPIFF DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres et Arbitres-Assistants opérant pour le compte du District de Football 93

A compter du 1^{er} juillet 2023

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	U18 – U20 - Seniors	31,50 €
	U17 – U16	26,50 €
	U15 – U14	21,50 €
	Futsal seniors, U18, Fém.	16,50 €

DECOMPTE DES FRAIS

Nom de l'arbitre : Licence n° :
Compétition : Date :

Equipes :

Frais de déplacement : 48,50 €

Indemnité d'équipement : €

..... €

Date et Signature :



Toute
correspondance
est à adresser
impérativement à
la Direction

District de la Seine-Saint- Denis de football

NON-PAIEMENT DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

Prière de retourner dans les meilleurs délais, cette feuille dûment remplie **sans la découper**, au secrétariat de la CDA 93.

Toute demande mal renseignée ne sera pas traitée.

A compter du 1^{er} juillet 2023

Nom : _____

Match n°: _____ Lieu : _____ à : _____ heures _____

Equipe: _____

Catégorie : _____

Compétitions: Championnat Division : _____ Poule : _____

Coupe

Stade : _____

DONNER LES RAISONS DE CE NON-PAIEMENT

Date et Signature :